

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1162-26

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le Règlement numéro 1162-26 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux et remplaçant le règlement numéro 1038-22.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce seizième (16^e) jour du mois d'avril deux mille vingt-six (2026).

(signé)
Jérôme Morin
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint